Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Paiement des études supérieures de ma fille

---
Par Visiteur

Ma fille a eu son BTS cette année et continue ses études.Sa mère dont je suis divorcé et à laquelle je paye une pension alimentaire exige que je paye la moitié de ses études .Elle a inscrit ma fille dans un établissement privé.Je me suis remarié et ai donc 2 enfants à charge en plus.
ma question/ suis je obligé de payer?
Merci d'avance.

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

C'est en fait un peu plus compliqué. Techniquement non vous n'êtes pas à l'heure actuelle obligé de payer car vous versez une pension alimentaire ce qui est censé couvrir les frais de votre fille. Par contre la mère peut saisir le JAF pour demander une réévaluation de la pension mais votre situation personnelle actuelle rentrera bien sur en ligne de compte.

Cordialement